

## **Extrait des délibérations**

à la Commission permanente

**N° CP-2024-4-12-16**

**Séance du** lundi 13 mai 2024

### **RD83 RD426 ÉCHANGEUR ERSTEIN - ITINÉRAIRE MODES ACTIFS - CONVENTIONS DE MAITRISE D'OUVRAGE - FINANCEMENT ET D'ENTRETIEN**

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

#### **PRESENTS :**

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION:**

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole  
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul  
MULLER-BRONN Laurence donne procuration à SCHULTZ Denis  
MUNCK Marc donne procuration à BOHN Patricia  
SCHMIDIGER Pascale donne procuration à ZELLER Thomas  
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine  
WOLF Etienne donne procuration à WOLFHUGEL Christiane

#### **ABSENTES:**

HOULNE Monique, LEHMANN Marie-Paule

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU le Code de la commande publique, et notamment son article L 2422-12,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2023-5-7-1 du 18 décembre 2023 relative au Budget primitif 2024 Réseaux et Mobilités,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2023-3-7-1 du 19 juin 2023 relatif au schéma directeur des itinéraires cyclables,
- VU la délibération du Conseil municipal d'Erstein du.....,
- VU la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein du.....,
- VU le programme de soutien de l'Etat à l'investissement des collectivités en 2023 attribuant une subvention de 1 006 000 € HT au titre du Fonds Mobilités Actives pour l'aménagement d'un itinéraire modes actif autour de l'échangeur RD426/RD83,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la 12<sup>ème</sup> Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale du 22 avril 2024,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve que la Collectivité européenne d'Alsace assure la maîtrise d'ouvrage, pour son compte et celui de la Commune d'ERSTEIN et la Communauté de Communes du canton d'ERSTEIN, de l'ensemble du projet relative à l'opération d'aménagement d'un itinéraire modes actifs au droit de l'échangeur RD83/RD426, situé en agglomération de la Commune d'ERSTEIN ;
- Approuve la répartition suivante des dépenses entre la Collectivité européenne d'Alsace, la Commune d'ERSTEIN et la Communauté de Communes du canton d'ERSTEIN, déduction faite du Fonds Mobilités Actives attribué par l'Etat de 1 006 000 € HT :
  - o la prise en charge par la Collectivité européenne d'Alsace à hauteur de 80% du coût global prévisionnel des travaux, représentant un montant prévisionnel de 3 035 200€ HT, soit 3 642 240 € TTC ;
  - o la prise en charge par la Communauté de Communes du Canton d'ERSTEIN à hauteur de 10% du coût global prévisionnel, correspondant à un montant prévisionnel de 379 400 € HT, soit 455 280 € TTC ;

- la prise en charge par la Commune d'ERSTEIN à hauteur de 10% du coût global prévisionnel, correspondant à un montant prévisionnel de 379 400 € HT, soit 455 280 € TTC.
- Approuve la convention de co-maîtrise d'ouvrage et de financement, jointe en annexe à la présente délibération, à conclure avec la Commune d'ERSTEIN et la Communauté de Communes du canton d'ERSTEIN, portant sur la maîtrise d'ouvrage unique du projet et sur ses modalités techniques et financières;
- Approuve la convention, jointe en annexe de la présente délibération, relative à la gestion et l'entretien ultérieurs de l'itinéraire modes actifs, voie verte nouvellement créée en site propre ainsi que des ouvrages d'art qui la composent, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Commune d'ERSTEIN ;
- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer ces conventions et le cas échéant, à procéder aux modifications mineures qui s'avèreraient nécessaires ;
- Note que les dépenses relatives à cette opération sont inscrites au budget de la Collectivité européenne d'Alsace sur la tranche P068O015T05, au chapitre 20 – nature 2031 – fonction 843 et au chapitre 23 – nature 2315 – fonction 843, et les recettes issues des participations financières seront inscrites au budget de la Collectivité européenne d'Alsace sur la tranche P068O015T06, au chapitre 13 – nature 1321, nature 13248, et nature 13258 - fonction 843.

Les montants prévisionnels sont indiqués dans la convention jointe en annexe à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

1 non-participation au vote

Denis SCHULTZ, Vice-Président de la Communauté de Communes du Canton de Erstein